



Du mieux pour la Police...

Après le port du matricule, les policiers encore pointés du doigt !

Les citoyens vont pouvoir saisir la "police des polices"

Par L'EXPRESS.fr, publié le 28/04/2013 à 15:45, mis à jour à 17:23

C'est ce que confirme le ministre de l'Intérieur Manuel Valls ce dimanche soir sur M6 dans l'émission "Zone interdite". Déjà en vigueur à Paris, cette mesure va donc s'étendre à tout le territoire national.

"Chaque citoyen pourra saisir cette inspection [générale des services, NDLR] pour faire en sorte que la déontologie et les valeurs qui sont celles de la police s'appliquent", estime Manuel Valls. La chasse aux ripoux? Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, confirme que les citoyens vont pouvoir saisir directement la "police des polices" sur des dérapages policiers dont ils s'estimeraient victimes, selon des propos tenus sur M6 dans l'émission "Zone interdite" diffusée dimanche soir. "Chaque citoyen pourra saisir cette inspection pour faire en sorte que la déontologie et les valeurs qui sont celles de la police s'appliquent, afin d'attendre des policiers un comportement exemplaire", explique le ministre, selon le verbatim transmis à l'AFP par M6. Dans les secteurs du ressort de la préfecture de police (Paris et sa petite couronne), les citoyens peuvent déjà saisir l'Inspection générale des services (IGS). Ce sera donc désormais le cas pour l'Inspection générale de la police nationale sur l'ensemble du territoire.

Une plateforme en ligne pour les citoyens

Cette réforme entrera en vigueur au 1er septembre, a récemment expliqué à l'AFP l'entourage du ministre. Une plateforme internet sera mise en place pour les citoyens désireux de saisir l'IGPN. Depuis son arrivée place Beauvau, Manuel Valls insiste sur le respect de la déontologie par les policiers. Il a mis en place un code à ce sujet qui doit entrer en vigueur dans les prochains mois.

A quand ce même principe pour nos vertueux élus et Ministres ?